Instruments financiers européens : Propositions de la Commission 2014-2020

Wallonie

SPW

Service public de **Wallonie**

Décembre 2011

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE
DIRECTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

1) Communication chapeau : Plateformes des instruments de capital et de dette de l'UE – COM(2011) 622

- **Règles horizontales et principes généraux définis dans le nouveau règlement financier (toujours en discussion) et son acte délégué**
- **Plateformes : paramètres techniques et financiers pour la conception et la mise en œuvre des IFI => simplification et rationalisation**
  - Évaluation ex ante – analyse d'impact
  - Normes : effet multiplicateur, profil de risque/rendement, diversification des risques
  - Exigences pour les gestionnaires de véhicules d'investissements
  - Indicateurs, monitoring, reporting
  - Prévention de la fraude

2) Communication : « Plan d'actions pour faciliter l'accès au financement des PME » : présentation

- **Plan d'action adoptée par la Commission et prévu dans le « réexamen du *Small Business Act* » le 7 décembre**

- **Grands axes :**

  - **Développement du capital risque** : cadre harmonisé pour les fonds de capital risque (fin 2011), élimination des obstacles fiscaux à l'investissement transfrontalier, facilité de soutien au « capital risque » dans COSME et Horizon 2020, matching entre offre et demande de VC au niveau d'EEN.

  - **Accès aux marchés financiers pour les PME** : point d'accès unique pour les informations réglementaires, réduction des obligations de reporting des PME (au niveau comptable & transparence financière)

2) Communication : « Plan d'action pour faciliter l'accès au financement des PME » : présentation

- **Grands axes :**
  - **Accès au financement bancaire pour les PME** :
    - **outils :**

      ⇒ Facilité « garantie de prêts » de COSME (<150.000€)

      ⇒ Fenêtre PME de la facilité « garantie de prêts » de Horizon 2020

      ⇒ Facilité « garantie de prêts » de « Creative Europe »

      ⇒ Soutien au micro-crédit dans le cadre du programme « Changement social et innovation sociale »
    - **actions** : révision possible du traitement prudentiel des prêts aux PME, promotion du rating qualitatif de la solvabilité des PME…
  - **Autres** : renforcement des capacité de conseil au niveau financier du réseau EEN, stimuler les activités transfrontalière des « Business Angels », information des PME, mise en place de « SME finance forum nationaux

3) Programme Compétitivité et PME (COSME) : présentation

- **Budget : 1 436 mi €**
  - augmentation de 27% par rapport à l'EIP
  - outil le plus important (55% du budget)

- Deux outils s'inscrivant dans la continuité des outils existants sont prévus :
  - facilité **«capital-risque»**
  - facilité **«garanties de prêts»**

- Complémentarité avec instruments financiers de la politique de cohésion

- **Cible:** PME ayant des perspectives de croissance dans leur phase de démarrage et de croissance

3) Programme Compétitivité et PME (COSME) : présentation

- **Facilité « garantie de prêt » (Loan Guarantee Facility):**
  - Fait partie de l'instrument unique de financement par l'emprunt & utilise le même mécanisme que la fenêtre PME de la facilité « garantie de prêt » d'Horizon 2020
  - Contre-garanties pour les régimes de garanties et des garanties directes à des intermédiaires financiers
  - Elle soutient le financement par l'emprunt & la titrisation de portefeuilles de crédits consentis à des PME
  - Couverture de crédit de 150 000 € maximum sauf pour des portefeuilles de crédits consentis à des PME

3) Programme Compétitivité et PME (COSME) : présentation

- **Facilité «capital-risque» (Equity Facility for growth) :**
  - Guichet d'un instrument financier unique de l'UE pour le financement en capital risque commun programme COSME & Horizon 2020)
  - Investissement direct par le FEI ou fonds de fonds (hors FEI) dans des fonds d'investissement qui fournissent du capital-risque
  - Pas de plafond d'intervention sauf si intervention conjointe de la facilité capital-risque du programme Horizon 2020

4) Horizon 2020 : budget

Répartition du budget, prix courants	Millions €	%
Horizon 2020	**87.740**	100,0%
Excellence scientifique	***27.818***	*31,7%*
Primauté industrielle	***20.280***	*23,1%*
1. Primauté dans le domaine des technologies génériques et industrielles	18.580	21,2%
2. Accès au financement à risque	**4.000**	**4,6%**
3. Innovation dans les PME	700	0,8%
Défis de société	***35.888***	*40,9%*
EIT*	***1.542***	*1,8%*
CCR - actions directes non nucléaires	***2.212***	*2,5%*

* + 1652 millions € financés par les axes Primauté industrielle et Défis de société

4) Horizon 2020 : Instruments financiers

- **Mécanisme d'emprunt : « service de prêt et de garantie de l'UE pour la recherche et l'innovation » (extension du RSFF)**
  - Activités de RDI à potentiel élevé d'excellence
  - Cibles: PME à potentiel d'innovation et de croissance, entreprises intermédiaires et grandes, universités et institutions de recherche, PPP et entités ou projets à vocation spécifique
  - Axe demande (1er arrivé, 1er servi, approche bottom-up), avec une fenêtre PME pour les prêts > 150.000€ (complémentaire au Programme COSME) et Axe « priorités » (objectifs sectoriels et politiques de l'UE, approche top-down), pouvant être alimenté par d'autres axes ou programmes de l'UE
  - Prêts pour des bénéficiaires individuels, garanties aux IF octroyant des prêts à des bénéficiaires, combinaison prêts/garanties, et garanties ou contre-garanties pour des mécanismes nationaux ou régionaux de financement de la dette

- **Mécanisme de fonds propres : « Instruments de fonds propres de l'UE pour la R&I » (extension du GIF)**
  - Cible : fonds de capital-risque qui fournissent du capital-risque et des quasi-fonds propres (dont mezzanine) à des entreprises individuelles
  - Volet « Démarrage »: phases d'amorçage et initiale. Investissement dans des organismes de diffusion des connaissances, fonds de capital d'amorçage y compris transfrontières, montages business Angels, actifs de PI, plateformes d'échange de droits de PI, fonds de capital-risque de départ
  - Volet « Croissance »: possibilité de réaliser des investissements en phase d'expansion et de croissance en combinaison avec Equity Facility for Growth (Programme COSME). Investissement dans des fonds de fonds aux activités transfrontières, à orientation thématique (UE2020)
  - Approche axée sur la demande, par **portefeuille**
  - Possibilité de réserver des crédits à des objectifs stratégiques, p.ex. éco-innovation

4) Horizon 2020 : Mise en œuvre

- Mise en œuvre déléguée au Groupe BEI/FEI et/ou à d'autres institutions financières
- Dispositions du règlement financier
- Mesures d'accompagnement: assistance technique pour les intermédiaires financiers, préparation à l'investissement pour les PME, sensibilisation des sociétés de capital-risque et BA au potentiel de croissance des PME innovantes, attraction d'investisseurs privés, …
- Possibilité d'abonder ces mécanismes via les Fonds structurels.

5) Creative Europe

- **Instrument d'emprunt destiné aux PME et organisations actives dans les secteurs de la culture et de la création :**
  - Objet :
    - Fournir des garanties aux intermédiaires financiers accordant des prêts aux opérateurs de ces secteurs;
    - Capacity building pour les intermédiaires et opérateurs (évaluation des risques, conception de plans d'affaires, …)
  - Cibles : PME et organisations (à visée commerciale ou non)
  - Secteurs concernés : audiovisuel, design, arts du spectacle et visuels, architecture , édition,…
  - Opérateur européen : FEI
  - Budget : 210 M€

6) Programme pour le changement social et l'innovation sociale

Volet « Microfinance et entrepreneuriat social » (cf Progress):

- Objectif : faciliter l'accès au financement pour les entrepreneurs, en particulier les personnes les plus éloignées du marché du travail, et pour les entreprises sociales
- Budget : 194,6 millions €, soit 20 % de l'enveloppe totale du programme (958,2 millions €)
- Actions : financement et renforcement de la capacité institutionnelle des organismes de financement
- Participation : organismes publics et privés aux niveaux national, régional ou local qui octroient des micro-financements pour les personnes et les micro-entreprises ou des financements pour les entreprises sociales.

7) Fonds structurels

- Articles 32 à 40 du règlement général
- Plusieurs options :
  - Création d'instruments au niveau des EM/Régions, ou transfrontalier/transnational, alignés sur certaines règles communes, et sous la responsabilité de l'autorité de gestion: outils « sur mesure » ou « prêts à l'emploi »
  - Instruments financiers gérés directement ou indirectement par la Commission : investissement des FS dans des compartiments des instruments UE
- Peuvent être utilisés pour contribuer aux différentes priorités thématiques
- Evaluation ex ante des besoins et des défaillances de marché
- Possibilité de combiner avec des subventions ou d'autres instruments UE

7) Fonds structurels (suite)

- Pour les instruments sous responsabilité de l'autorité de gestion, plusieurs modalités possibles pour la gestion : investissement dans le capital d'entités légales existantes ou nouvelles, délégation de gestion à la BEI ou autre institution financière ou à un organisme de droit public ou privé, gestion directe (prêts ou garanties uniquement).
- Règles relatives aux demandes de paiement différenciées.
- Adoption de règles plus détaillées par actes délégués et d'exécution.